**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MRC DE MONTMAGNY**
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN-DE-PANET**

**Aux contribuables de la Municipalité**

# AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Martin Blanchet, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet a adopté lors d'une séance tenue le **2 novembre 2026,** le règlement numéro # 392-2026 « Règlement sur la tarification des biens, services et activités »

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 5 octobre 2026.

QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 5 octobre 2026.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Fabien-de-Panet, ce **3 novembre 2026** .

_____
Martin Blanchet
Directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Martin Blanchet, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement # 392-2026 au bureau municipal situé au 195 rue Bilodeau, ainsi qu'au bureau de poste situé au 213 rue de la Salle, en date du **3 novembre 2026.**

_____
Martin Blanchet
Directeur général et greffier-trésorier